

Cote du document: EB 2015/116/R.16/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 9 b) i)
Date: 17 décembre 2015
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de prêt et don à la République du Malawi pour le Programme de développement de l'irrigation dans les zones rurales

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Thomas Rath
Chargé de programme de pays
Division Afrique orientale et australe
téléphone: +39 06 5459 2069
courriel: t.rath@ifad.org

Transmission des documents:

Alessandra Zusi Bergés
Responsable du
Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2092
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent seizième session
Rome, 16-17 décembre 2015

Pour: Approbation

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Résumé du financement	iv
Recommandation pour approbation	1
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	1
II. Description du programme	2
A. Zone d'intervention et groupe cible	2
B. Objectif de développement du programme	3
C. Composantes/résultats	3
III. Exécution du programme	4
A. Approche	4
B. Cadre organisationnel	4
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	5
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	5
E. Supervision	6
IV. Coûts, financement et avantages du programme	7
A. Coût du programme	7
B. Financement du programme	7
C. Résumé des avantages et analyse économique	8
D. Durabilité	8
E. Identification et atténuation des risques	9
V. Considérations d'ordre institutionnel	10
A. Respect des politiques du FIDA	10
B. Alignement et harmonisation	10
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	10
D. Participation à l'élaboration des politiques	11
VI. Instruments et pouvoirs juridiques	11
VII. Recommandation	11
Appendices	
I. Negotiated financing agreement (Accord de financement négocié)	1
II. Logical framework (Cadre logique)	12

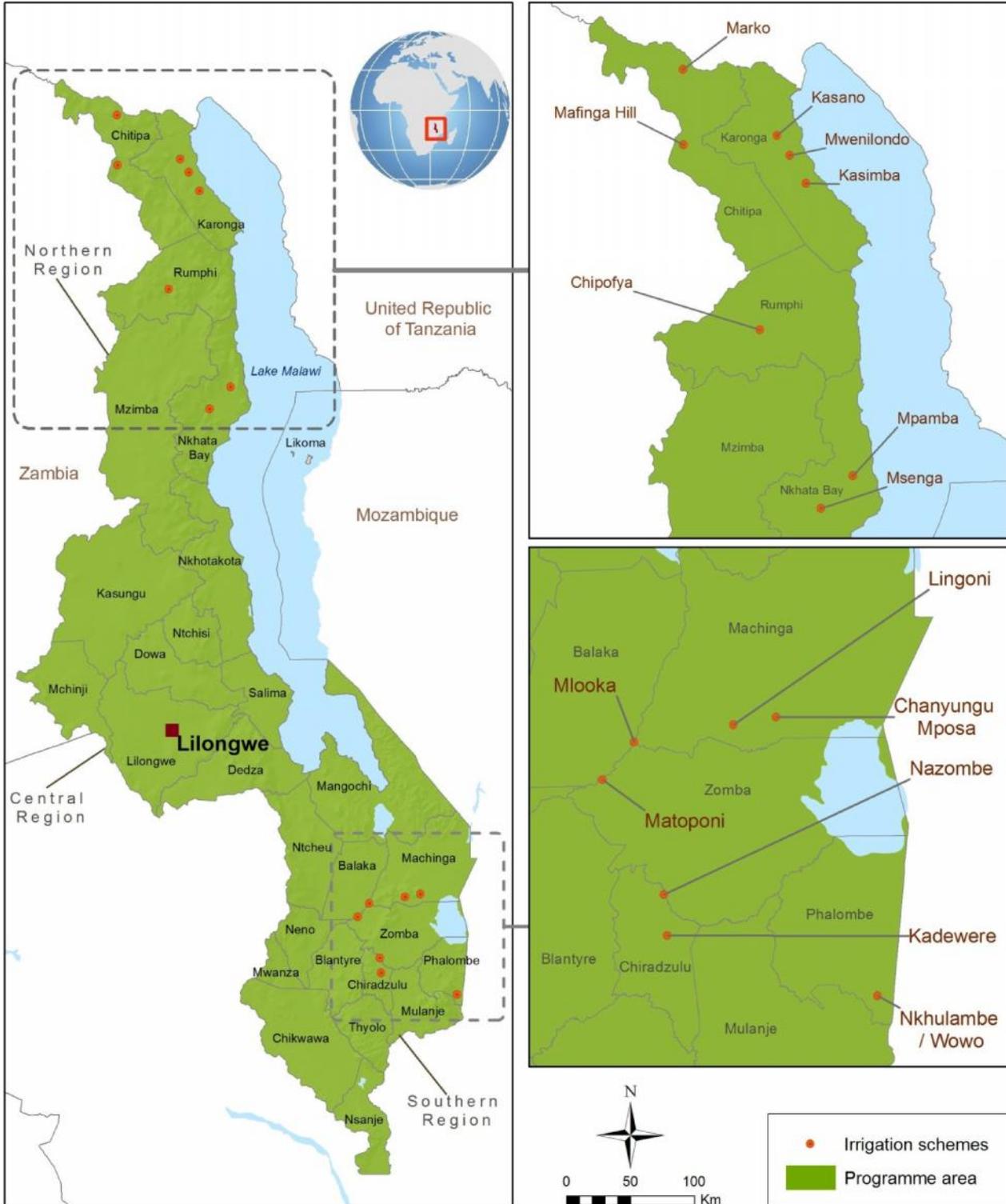
Sigles et acronymes

ASAP	Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne
BCP	Bureau de coordination du programme
CPP	Comité de pilotage du programme
DFID	Ministère britannique du développement international
GAP	Bonne pratique agricole
IMPIF	Plan directeur et Cadre d'investissement pour l'irrigation
IRLADP	Projet de développement de l'agriculture, des moyens de subsistance ruraux et de l'irrigation
MOAIWD	Ministère de l'agriculture, de l'irrigation et du développement de l'eau
PRIDE	Programme de développement de l'irrigation dans les zones rurales
PTBA	Programme de travail et budget annuel
S&E	Suivi-évaluation
WUA	Association d'irrigants

Malawi

Programme for Rural Irrigation Development (PRIDE)

President's report



The designations employed and the presentation of the material in this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of IFAD concerning the delimitation of the frontiers or boundaries, or the authorities thereof.

IFAD Map compiled by IFAD | 16/09/2015

République du Malawi

Programme de développement de l'irrigation dans les zones rurales

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur/bénéficiaire:	Ministère des finances, de la planification et du développement économiques
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture, de l'irrigation et du développement de l'eau
Coût total du programme:	83,95 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	19,30 millions de DTS (équivalent approximativement à 26,48 millions d'USD)
Montant du don du FIDA au titre du CSD:	19,35 millions de DTS (équivalent approximativement à 26,54 millions d'USD)
Montant du don de l'ASAP du FIDA:	5,15 millions de DTS (équivalent approximativement à 7,06 millions d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	Particulièrement favorables: délai de remboursement de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de 0,75% l'an
Cofinancier(s):	Ministère britannique du développement international (DFID); Secteur privé
Montant du cofinancement:	DFID: 0,5 million d'USD Secteur privé: 3,0 millions d'USD
Conditions du cofinancement:	Don
Contribution de l'emprunteur/du bénéficiaire:	13,08 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	7,28 millions d'USD (en nature)
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur de la République du Malawi pour le Programme de développement de l'irrigation dans les zones rurales, telle qu'elle figure au paragraphe 56.

Proposition de prêt et don à la République du Malawi pour le Programme de développement de l'irrigation dans les zones rurales

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. Le Malawi est un pays enclavé, avec une population dense d'environ 15 millions d'habitants et une superficie de 118 484 km², dont 24 000 km² recouverts de lacs d'eau douce et de mangroves. La croissance démographique est proche de 3% par an, et le PIB par habitant est parmi les plus faibles du monde. Avec un Indice de développement humain de 0,414, le Malawi se place au 174^{ème} rang sur 187 pays (2014), tandis que, pour l'Indicateur du développement par sexe, il se place au 116^{ème} rang sur 208 pays (2013). Les niveaux d'éducation sont faibles. L'insécurité alimentaire et la malnutrition chroniques, combinées à la prévalence du VIH/sida (11,9%), ne font qu'accroître les défis.
2. La pauvreté est un phénomène principalement rural. Approximativement 51% de la population du Malawi vit en dessous du seuil de pauvreté, soit un dollar par jour (Rapport 2013 sur les Objectifs du Millénaire pour le développement [OMD]), mais dans les zones rurales la pauvreté touche plus de 85% des personnes¹. L'occurrence de retards de croissance et d'insuffisance pondérale des enfants est plus forte dans les zones rurales que dans les zones urbaines. En 2005, le Gouvernement du Malawi a mis en place le Programme de subvention des intrants agricoles, qui a accru la production de maïs et permis au pays de devenir autosuffisant, du moins dans les années où les conditions météorologiques sont normales. Les progrès du Malawi vers la réalisation des OMD demeurent toutefois mitigés. La faim a diminué mais demeure présente. On estime peu probable que les cibles relatives à la réduction de la pauvreté et à l'éducation primaire puissent être atteintes d'ici à 2015.
3. Les femmes demeurent défavorisées dans de nombreux aspects de la vie, malgré leur importante contribution à la production alimentaire. Elles n'ont que peu de contrôle sur le produit de leur travail et tirent moins d'avantages du revenu obtenu. Les jeunes sont aussi confrontés à des défis considérables, principalement parce qu'il existe, dans les zones rurales, peu de possibilités d'emploi en dehors de l'agriculture et à cause du morcellement continu des exploitations. L'agriculture, à prédominance pluviale, est associée à de faibles revenus monétaires, à un travail pénible et à un statut inférieur.

B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

4. La plupart des familles de petits exploitants agricoles du Malawi vivent à un niveau de subsistance, caractérisé par une insécurité monétaire ou alimentaire pendant plusieurs mois de l'année. Les effets négatifs des conditions climatiques aggravent

¹ Bureau de statistique national du Malawi, Annuaire statistique 2008.

la situation déjà précaire de nombreux petits agriculteurs. En 2015, par exemple, des inondations ont détruit une grande partie de la récolte de maïs dans le sud du pays, tandis que d'autres régions souffraient d'une sécheresse prolongée, entraînant de sévères conséquences sur les rendements, la sécurité alimentaire et la nutrition.

5. La productivité de la terre est en recul depuis des décennies, principalement parce que les pratiques actuelles de gestion de la terre et de l'eau sont inadéquates et ne favorisent pas la durabilité de la production agricole et les mesures de lutte contre l'érosion. Par ailleurs, les agriculteurs ne disposent pas de moyens financiers suffisants pour l'acquisition des engrais nécessaires au rétablissement de la fertilité du sol. L'irrigation est peu répandue, limitant la production agricole à une seule récolte annuelle.
6. L'accès à la terre suivant les procédures coutumières est de plus en plus menacé par la forte demande de terre arable. La sous-location saisonnière de terre est devenue fréquente et apporte des avantages à ceux qui ont les moyens de payer, tandis que les pauvres courent le risque de perdre leur terre.
7. Plusieurs programmes financés par le gouvernement et par des donateurs visent à inverser les tendances actuelles à la perte de fertilité du sol et à la baisse des rendements. Le gouvernement investit dans le Programme de subvention des intrants agricoles en vue d'améliorer la fertilité du sol et d'accroître les rendements du maïs, la principale production de base, et de donner un coup de pouce à la sécurité alimentaire au plan national. La poursuite de ce programme se heurte malheureusement à des difficultés liées à ses coûts élevés.
8. Le Programme proposé de développement de l'irrigation dans les zones rurales (PRIDE) a été conçu pour apporter des réponses aux problèmes mentionnés plus haut grâce à des investissements consacrés à l'irrigation et à une agriculture pluviale améliorée et adaptée aux petits exploitants. Il vise à rendre possibles: une productivité accrue de la terre et de la main-d'œuvre; le recours à des pratiques de gestion de la terre et de l'eau durables et intelligentes face au climat; et une focalisation sur les marchés agricoles afin de générer des revenus monétaires pour les petits exploitants.
9. Le gouvernement est résolu à utiliser la croissance agricole pour lutter contre la pauvreté rurale. Dans la deuxième Stratégie de croissance et de développement du Malawi (MGDS II), le développement de l'eau est défini comme un domaine stratégique clé. Formulé en 2015, le Plan directeur et Cadre d'investissement pour l'irrigation (IMPIF) avait pour but d'élargir l'accès des petits exploitants agricoles à l'irrigation afin de dynamiser la production agricole et de renforcer la résilience face aux événements climatiques défavorables. Le gouvernement a demandé au FIDA d'investir dans l'IMPIF et dans le développement de la gestion de l'eau pour la petite agriculture.
10. Le PRIDE est totalement compatible avec le programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) établi par le FIDA pour la période 2010-2015, et sert de complément aux services fournis par le portefeuille existant du FIDA. Des synergies seront instaurées avec le Programme d'amélioration des moyens de subsistance des populations rurales et de l'économie (développement des filières) et avec le Programme de production agricole durable (bonnes pratiques agricoles dans les systèmes pluviaux).

II. Description du programme

A. Zone d'intervention et groupe cible

11. L'exécution du programme s'étendra sur une période de sept ans, et aura pour cadre deux pôles régionaux, dans les régions nord et sud du Malawi. Le programme ciblera les petits exploitants agricoles pauvres des villages associés à chacun des

périmètres d'irrigation. Le groupe cible prioritaire est composé des ménages en situation d'insécurité alimentaire. L'appui aux petits agriculteurs prendra diverses formes: i) allocation, de manière sûre, de terre dans le cadre des périmètres d'irrigation du programme; ii) adhésion aux associations d'irrigants (WUA) et obtention d'une représentation au sein des comité de gestion des bassins versants; et iii) transformation en entités commerciales (individuellement et en groupe) pour profiter des débouchés sur le marché.

B. Objectif de développement du programme

12. Le programme a pour but d'accroître la résilience des communautés rurales face à l'insécurité alimentaire, aux effets du changement climatique et aux chocs économiques. Son objectif de développement est de faire en sorte que les ménages des petits exploitants agricoles améliorent leur revenu et leur nutrition grâce à une production agricole durable. Les deux principaux produits escomptés du programme sont les suivants: i) les petits exploitants agricoles exploitent des systèmes de gestion de la terre et de l'eau intelligents face au climat; et ii) ils adoptent des systèmes de production agricole écologiquement et économiquement viables, sur les terres sous culture pluviale comme sous irrigation.

C. Composantes/résultats

13. Composante 1: Développement de l'irrigation et gestion des bassins versants. Cette composante a pour objectif de mettre au point, à l'intention des ménages de petits agriculteurs exploitant des terres pluviales ou irriguées, des systèmes de gestion de la terre et de l'eau intelligents face au climat. Cet objectif sera atteint par la préparation et l'aménagement d'environ 15 périmètres d'irrigation, ainsi que par la constitution et le renforcement des WUA qui auront la charge de gérer, d'exploiter et d'entretenir ces périmètres dans une perspective de gouvernance appropriée de la terre et de l'eau. La productivité agricole sera accrue grâce à l'irrigation, en ayant recours au stockage de l'eau pour permettre une ou deux récoltes supplémentaires, cependant que le PRIDE investira dans des mesures de conservation de la terre et de l'eau pour lutter contre la dégradation de l'environnement. Ce dernier aspect sera entièrement financé par un don au titre du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) du FIDA. Les mesures visent à restaurer la couverture du sol sur les terrains vulnérables, à lutter contre l'érosion, et à procéder au reboisement des pentes et à la protection de zones tampon fluviales, à titre de contribution aux cibles nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
14. Composante 2: Agriculture et filières commerciales. L'objectif de cette composante est d'encourager l'adoption par les petits exploitants agricoles de systèmes de production écologiquement et économiquement viables, sur les terres sous culture pluviale comme sous irrigation. Le programme appuiera le transfert efficace de savoirs aux petits exploitants agricoles, par le biais d'essais et de démonstrations, combiné à une meilleure information, de la part du secteur privé, sur le potentiel et les débouchés commerciaux. Cette composante encouragera les bonnes pratiques agricoles (GAP) intelligentes face au climat, et notamment le recours aux services d'information météorologique et climatique, l'optimisation de l'irrigation, l'application de la lutte intégrée contre les parasites et la réduction des pertes après récolte.
15. Les filières commerciales seront encouragées par: des analyses de filières pour la détermination de cultures appropriées; la formation, principalement par des formations à l'entrepreneuriat agricole; et des plateformes de produits, réunissant tous les acteurs d'une filière. Un guichet spécialement consacré à la technologie de l'irrigation – dans le cadre du Fonds du Malawi pour le défi de l'innovation – fera l'objet d'une phase copilotée avec le secteur privé et cofinancée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et par le Ministère britannique du développement international (DFID). Le secteur privé mettra à la disposition des

agriculteurs du matériel moderne d'irrigation, comme l'irrigation au goutte à goutte, et facilitera la commercialisation de leurs produits.

16. Le programme PRIDE intégrera la nutrition dans la plupart de ses activités, comme le choix des cultures ou des filières de produits, et appuiera cette approche par les mesures suivantes: i) intégration d'un point de vue nutritionnel dans toutes les GAP encouragées; ii) promotion d'une production et d'une consommation améliorées sur le plan de la nutrition (production alimentaire familiale intégrée); et iii) appui à l'introduction de fourneaux de cuisine améliorés, permettant une réduction allant jusqu'à 60% de la consommation de bois de feu, venant s'ajouter à l'éducation nutritionnelle.

III. Exécution du programme

A. Approche

17. Durant la phase d'exécution, le PRIDE mobilisera activement les partenaires et les ressources en faveur des communautés dans les pôles d'intervention du programme afin que ces communautés puissent exploiter de manière durable les ressources naturelles au profit de l'agriculture, renforcer leurs compétences en matière de production, et tirer parti de l'amélioration des filières commerciales. L'approche de l'exécution comprend un processus de développement par tranches: détermination, préparation, exécution et examen. La direction du programme sera chargée d'assurer le suivi et de rendre périodiquement compte, afin de sauvegarder les résultats positifs sur les plans environnemental et social. Le délai moyen entre la conception et la mise en service étant de trois ans, les investissements dans l'irrigation seront répartis en trois lots successifs, avec un ou deux périmètres par division du service d'irrigation dans chaque lot. Les progrès et les enseignements tirés au cours des trois premières années des projets d'irrigation aménagés dans le cadre du programme feront l'objet d'une documentation précise qui apportera des éclairages utiles à l'aménagement des périmètres de la deuxième phase.
18. Le PRIDE fait fond sur les enseignements tirés de divers projets conduits au Malawi, comme le Projet de développement de l'agriculture, des moyens de subsistance ruraux et de l'irrigation (IRLADP), financé par la Banque mondiale et le FIDA, et intervient en liaison avec d'autres projets soutenus, dans le domaine de l'eau, par divers organismes donateurs.

B. Cadre organisationnel

19. L'organisme chef de file pour l'exécution du programme sera le Département de l'irrigation au sein du Ministère de l'agriculture, de l'irrigation et du développement de l'eau (MOAIWD). Le Département de l'irrigation créera un bureau de coordination du programme (BCP) spécialement affecté à cette activité qui sera doté d'un personnel hautement qualifié, recruté soit parmi les personnes figurant sur la liste du gouvernement, soit sur le marché du travail. Des bureaux de facilitation distincts, dotés chacun d'un coordinateur, seront mis en place dans les régions Nord et Sud. Le Comité de pilotage du programme (CPP), chargé d'assurer la supervision stratégique, sera composé de hauts fonctionnaires des ministères concernés et présidé par le Ministère des finances, de la planification et du développement économiques (MOFEPD). Le BCP sera appuyé par une équipe consultative technique représentant les départements concernés par l'exécution du programme: ressources en terres, vulgarisation, recherche (dans l'organigramme du MOAIWD), terres (dans l'organigramme du Ministère des terres, du logement et du développement urbain), affaires environnementales (dans l'organigramme du Ministère des ressources naturelles, de l'énergie et des mines), dette et aide (dans l'organigramme du MOFEPD), et d'autres le cas échéant.
20. Dans les villages et les pôles d'intervention, le programme coordonnera sa participation avec les dirigeants (autorités coutumières) et les structures villageoises existantes, organisés en comités de développement villageois. Un

comité villageois conjoint sera réuni pour assurer la supervision des activités du programme et des activités communautaires. Les préparatifs détaillés en vue de la préparation du remembrement des terres et du périmètre d'irrigation seront délégués à un comité chargé de mettre en place une WUA. L'exécution d'activités moins complexes (conservation du sol et de l'eau, GAP et filières commerciales) sera confiée aux groupes bénéficiaires et aux agriculteurs chefs de file.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

21. L'approche suivie par le programme en matière de planification, de suivi-évaluation (S&E) et de gestion des savoirs sera conforme à la Politique nationale d'irrigation et à la Stratégie de développement de 2001, au cadre de S&E du MOAIWD et aux exigences du FIDA, sur la base des meilleures pratiques qui émergent de l'IRLADP et d'autres projets financés par le FIDA.
22. Les principaux outils de planification utilisés pour le PRIDE comprennent le cadre logique, le budget global du programme et le plan de travail et budget annuel (PTBA). Un processus de planification décentralisé, inclusif et axé sur la demande sera entrepris chaque année. Le PTBA consolidé sera soumis au CPP pour approbation et au FIDA pour accord. L'exécution du PTBA sera suivie par l'intermédiaire du système de S&E du programme, qui établira des rapports semestriels.
23. Le S&E du programme reposera sur le Système de gestion des résultats et de l'impact du FIDA (SYGRI). Le programme réalisera des enquêtes de référence et de suivi combinant la collecte de données démographiques et socio-économiques de base et l'application d'un outil multidimensionnel d'évaluation de la pauvreté. Ce dernier contribuera à suivre les changements dans la résilience face au changement climatique. Les enquêtes de référence et de suivi utiliseront l'Indice pour l'autonomisation des femmes dans l'agriculture, qui mesure les changements survenus dans les niveaux d'autonomisation des femmes à la suite d'une intervention.
24. L'apprentissage et le partage des savoirs seront fondés sur le système de S&E du programme, et en particulier sur les examens et les évaluations participatives des enseignements tirés au cours de l'exécution. Ces informations seront consignées dans des notes récapitulatives qui contribueront au débat plus général sur les politiques dans le secteur de la petite agriculture. Leur diffusion interviendra par le biais des sites web du programme et du MOAIWD, ou d'institutions pertinentes comme les organismes de recherche, et elles seront présentées lors d'ateliers nationaux sur les thèmes clés du programme.

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

25. Gestion financière. L'évaluation de la gestion financière réalisée au cours de la phase de conception a conclu que les dispositions en la matière proposées pour le PRIDE présentent un risque moyen. L'Indice de perception de la corruption mondiale élaboré par Transparency International attribuait au Malawi, en 2014, un taux de 34%². La note de performance du secteur rural calculée par le FIDA, pour le Malawi, concernant la responsabilité et la corruption dans les zones rurales était de 3,75 en 2014, valeur correspondant à un risque moyen.
26. Les mesures d'atténuation visent à améliorer les systèmes de gestion financière du pays par le biais de l'utilisation d'un logiciel comptable informatisé, de personnel financier spécifiquement recruté pour le programme, d'une comptabilité liée au S&E, et de l'utilisation de comptes bancaires spécifiquement réservés. Le traitement des transactions quotidiennes du PRIDE sera effectué en dehors du Système de gestion financière intégrée (IFMS) du gouvernement. Le programme communiquera

² Transparency International: 0% correspond à l'absence de corruption et 100% à un niveau de corruption très élevé.

toutefois au Comptable général des informations périodiques afin de permettre l'actualisation des comptes gouvernementaux. La comptabilité sera liée au système de S&E, rendant donc nécessaire la liaison, sur ces aspects, du mandat de l'équipe de gestion financière et de celui du spécialiste de S&E. Les modalités proposées seront gérées par le BCP sous la supervision et avec les orientations du MOAIWD.

27. Flux de fonds. Les fonds du FIDA et de l'ASAP seront déposés sur un compte désigné à partir duquel ils seront transférés sur les comptes opérationnels du programme. C'est la trésorerie du MOFEPD qui gèrera le compte désigné et les comptes opérationnels seront gérés par le BCP. Tous les comptes seront ouverts auprès d'une banque commerciale jugée satisfaisante par le FIDA. Tous les organismes gouvernementaux participant au PRIDE seront tenus d'ouvrir un compte bancaire spécifiquement réservé au PRIDE, sur lequel ils recevront, sur la base des PTBA approuvés, des avances de trésorerie destinées à des activités précises et devant être prélevées avant les décaissements suivants.
28. Passation des marchés. Tous les marchés financés au titre du programme seront passés conformément aux procédures nationales, sous réserve de leur compatibilité avec les Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA de 2010. Le cadre juridique et institutionnel du Malawi en matière de passation des marchés publics a été jugé suffisamment robuste.
29. Après une évaluation des opérations de passation des marchés de l'IRLADP, entreprise dans le cadre de la conception du PRIDE, un certain nombre de mesures d'atténuation seront intégrées à la conception à propos du registre des offres, de l'administration des contrats, de la participation du Comité interne de passation des marchés du MOAIWD, etc. Au sein du BCP, un spécialiste de la passation des marchés veillera à ce que les exigences du FIDA soient respectées et que les procédures concrètes de passation des marchés soient totalement conformes au cadre législatif et réglementaire.
30. Gouvernance. Un cadre général de gouvernance et de lutte contre la corruption sera élaboré dans le contexte du manuel d'exécution du programme, au cours de la première année d'exécution. Cela garantira la transparence, l'utilisation responsable des ressources et la participation, en ce sens que les populations participeront aux décisions susceptibles de les affecter. Les principales caractéristiques de ce cadre général sont: i) le ciblage inclusif des femmes et des ménages défavorisés; ii) la participation de représentants de la communauté à la planification au niveau local; iii) le suivi communautaire et participatif des activités du programme; iv) l'audit interne et externe des comptes et des procédures du programme; v) la supervision et l'appui à l'exécution assurés par le FIDA; vi) la communication des résultats au CPP et au FIDA, les informations clés étant aussi publiées sur un site web du programme; et vii) le mécanisme de doléance.

E. Supervision

31. Le PRIDE sera directement supervisé par le FIDA, conjointement avec le gouvernement, avec une focalisation sur: i) les aspects fiduciaires; ii) les réalisations et la qualité d'exécution du programme; et iii) l'appui à l'exécution, qui mettra l'accent sur les procédures d'évaluation environnementale et climatique. Des missions de supervision seront normalement organisées deux fois par an. Au cours de la phase de démarrage, l'appui à l'exécution aidera à la mise en place de systèmes adéquats et au renforcement des capacités techniques. La supervision sera axée sur la qualité des arrangements institutionnels, y compris l'installation en temps utile d'un système de S&E de qualité élevée et la création des bases de référence.

IV. Coût, financement et avantages du programme

A. Coût du programme

32. Le coût total du programme est estimé à 84 millions d'USD, y compris les provisions pour aléas d'exécution et aléas financiers, les droits et taxes. Les paramètres qui sous-tendent ce coût sont les suivants: i) le programme s'étend sur une période de sept ans, à partir de 2016; ii) les aléas financiers sont de 6% et les aléas d'exécution de 3%; iii) le taux d'inflation local est fixé à 10%, et le taux d'inflation étranger à 2%; iv) le taux de change est fixé à 1 USD = 440 kwachas malawiens (MK); et v) le gouvernement renoncera à tous les droits, accises et taxes ou financera le coût de toutes les taxes sur les biens acquis au titre du programme. La part des droits et taxes dans le coût total du programme est estimée à 13 millions d'USD. Le tableau 1 résume le coût du programme ventilé par composante.

Tableau 1

Coût du programme par composante et par source de financement

(en milliers d'USD)

Composante	Prêt FIDA	Don FIDA	ASAP	DFID	Secteur privé	Bénéficiaires (en nature)	Gouvernement	Total
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
I. Développement de l'irrigation et gestion des bassins versants	16 294	17 736	1 878	-	-	7 283	10 527	53 718
II. Agriculture et filières commerciales	2 979	7 516	4 984	498	3 000	-	1 940	20 918
III. Gestion et coordination du programme	7 210	1 288	201	-	-	-	616	9 314
Total	26 483	26 540	7 063	498	3 000	7 283	13 083	83 950

B. Financement du programme

33. Le programme sera financé par une contribution totale du FIDA équivalant à environ 53 millions d'USD, dont 50% sous forme de prêt et 50% sous forme de don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD); un financement sous forme de don de l'ASAP d'un montant équivalant à environ 7,0 millions d'USD; un financement du DFID d'environ 0,5 million d'USD; un financement du secteur privé d'environ 3 millions d'USD; une contribution du gouvernement d'environ 13 millions d'USD; et une contribution des bénéficiaires d'environ 7,3 millions d'USD (en nature). Le prêt du FIDA sera octroyé à des conditions particulièrement favorables, avec un délai de remboursement de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, et une commission de service de 0,75% l'an.
34. Le FIDA prélèvera, sur les fonds provenant du prêt et du don au titre du CSD, des fonds de démarrage d'un montant de 560 000 USD pour couvrir des dépenses spécifiées en vue de renforcer les capacités nécessaires à un démarrage rapide.

Tableau 2

Coût du programme par catégorie de dépenses et par source de financement
(en milliers d'USD)

Catégorie de dépenses	Prêt FIDA		Don FIDA		ASAP		DFID	Secteur privé		Bénéficiaires (en nature)		Gouvernement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%		Montant	%	Montant	%	Montant	%		Montant
1. Travaux	13 906	31,1	13 906	31,1	1 034	2,3	-	-	-	-	6 953	15,6	8 896	19,9	44 696
2. Véhicules	565	70,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	242	30,0	808
3. Équipement et matériel	195	8,5	91	4,0	1 397	61,2	-	-	-	-	157	6,9	443	19,4	2 284
4. Études et consultants	1 613	18,4	3 338	38,1	2 302	26,3	-	-	-	-	-	-	1 506	17,2	8 760
5. Formation	1 031	10,6	5 685	58,4	1 405	14,4	-	-	-	-	172	1,8	1 439	14,8	9 732
6. Cofinancement	-	-	2 502	41,7	-	-	498	8,3	3 000	50,0	-	-	-	-	6 000
7. Fonctionnement et maintenance	1 084	87,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	161	12,9	1 245
8. Traitements et indemnités	8 087	77,6	1 017	9,8	925	8,9	-	-	-	-	-	-	395	3,8	10 425
Total	26 483	31,5	26 540	31,6	7 063	8,4	498	0,6	3 000	3,6	7 283	8,7	13 083	15,6	83 950

C. Résumé des avantages et analyse économique

35. Le taux global de rentabilité économique interne (TREI) du programme est estimé à 20% (scénario de référence), valeur supérieure au coût d'opportunité du capital au Malawi, estimé à 12%³. Le TREI repose sur l'hypothèse selon laquelle 80% des agriculteurs ciblés adopteront les paquets technologiques des GAP proposés par le programme et que 90% d'entre eux s'engageront dans des activités agricoles sur des terres irriguées.
36. Le PRIDE produira des avantages financiers sous la forme d'une augmentation des rendements financiers (revenus nets) pour environ 17 500 ménages de petits exploitants agricoles bénéficiaires directs du programme. Les avantages sociaux consisteront notamment en une réduction des taux de pauvreté dans la zone du programme grâce à l'augmentation attendue des rendements financiers (approximativement décuplés) résultant de l'agriculture irriguée et de l'agriculture pluviale améliorée, des techniques après récolte, et des meilleures possibilités d'emploi.
37. On prévoit aussi d'autres avantages sociaux – amélioration de la nutrition et sécurité alimentaire accrue grâce à la diversification des cultures. Le PRIDE renforcera la situation des femmes par le biais de leur autonomisation économique et sociale. L'approche comporte principalement la promotion d'un équilibre entre les sexes dans l'accès à la terre irriguée, la représentation au sein des WUA et d'autres institutions paysannes, l'accès à de bonnes pratiques agricoles et aux filières de cultures de rente.
38. Un meilleur accès aux informations météorologiques et une meilleure utilisation de ces dernières, l'irrigation et les approches à assise communautaire devraient se traduire par une gestion durable de la terre et de l'eau. Concomitamment avec un degré accru de commercialisation de la production des agriculteurs, le PRIDE devrait améliorer la résilience des systèmes d'exploitation des petits agriculteurs et faire qu'ils soient mieux adaptés aux effets du changement climatique.

D. Durabilité

39. La durabilité des avantages produits et des approches sera assurée par un certain nombre de mécanismes. Le PRIDE adopte une stratégie claire pour la reproduction à plus grande échelle, horizontale et verticale, avec des voies à suivre, des éléments moteurs clés et un espace institutionnel bien définis.
40. La gestion des savoirs sera au centre du recueil de l'information et de l'apprentissage. Les résultats et les informations clés seront communiqués au public

³ Banque mondiale: taux moyen des intérêts sur les dépôts payés par les banques commerciales ou similaires au Malawi.

au sens large afin qu'il participe à l'élaboration des politiques, et aux pouvoirs publics afin qu'ils prennent les mesures nécessaires. Il sera essentiel de mettre l'accent sur les liaisons entre les petits exploitants et le marché, étant donné que les investissements dans l'irrigation ne demeureront rentables que si la production de la petite agriculture paysanne est commercialisée. Les agriculteurs géreront les périmètres d'irrigation par l'intermédiaire d'un mécanisme institutionnel éprouvé associant les WUA et une planification consultative. Ces institutions devraient subsister et devenir, au même titre que l'approche de la commercialisation, l'un des moteurs principaux du développement. Le remembrement des terres se fera suivant les procédures existantes et avec la participation des organisations communautaires et du gouvernement. La dynamique sera analysée dans le cadre des études annuelles.

41. La durabilité écologique et sociale, qui sera obtenue par l'exécution de plans spécifiques de gestion environnementale et sociale, exige des plans de réinstallation fondés sur les évaluations et les cadres généraux adoptés par le gouvernement. C'est grâce à ces cadres que l'on pourra recenser les impacts environnementaux et sociaux potentiels ou les mesures de réinstallation nécessaires, et que l'on pourra y répondre en conséquence, avant même la construction des périmètres d'irrigation connexes.

E. Identification et atténuation des risques

42. La gestion des risques comportera l'adoption de mesures d'atténuation et leur suivi. Les retards dans le démarrage des programmes ont été fréquents par le passé. La préparation du manuel d'exécution et d'un plan de démarrage a pour but d'éviter les retards potentiels. Au démarrage du programme, le plan d'action aura été approuvé et le financement affecté permettra la formation du personnel et l'achat de l'équipement. La lenteur dans l'enregistrement des WUA constitue aussi un risque important. Le processus d'enregistrement a été inscrit dans la phase de démarrage afin qu'il soit achevé avant le début de la construction.
43. Le PRIDE recrutera du personnel au sein des secteurs public et privé, afin d'éviter des lacunes dans les effectifs et d'obtenir les meilleurs niveaux de compétence. Le suivi des mesures de sauvegarde environnementale constitue également un risque capital. Conformément aux Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique adoptées par le FIDA en 2015, une évaluation approfondie a été effectuée au cours de la conception, conduisant au Cadre de gestion environnementale et sociale et à un Cadre d'action de réinstallation. Ces deux cadres serviront à orienter les évaluations d'impact, à réaliser au cours de l'exécution mais avant la construction des périmètres d'irrigation. Le BCP accueillera un coordonnateur des questions environnementales, qui assurera le suivi des mesures nécessaires, conformément aux plans de gestion environnementale et sociale et aux plans d'action de réinstallation.
44. L'établissement de zones d'intervention en matière d'irrigation exigera une redistribution de la terre. Le PRIDE tirera des avantages des procédures et de l'expérience de l'IRLADP. Au moment du développement du périmètre, les agriculteurs auront un accès équitable à la terre. Les éventuels accords devront dépendre de l'expression, par les parties concernées, de leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, et incluront une compensation pour toute éventuelle perte de terre ou d'actifs due au développement de l'irrigation. Un mécanisme de doléance garantira la possibilité d'un recours après la prise des décisions.
45. Il existe aussi des risques en rapport avec la gestion financière, et notamment: i) le retard dans les flux de fonds dû à une mauvaise gestion du compte désigné ouvert auprès de la Banque de réserve du Malawi; ii) la capacité limitée du MOAIWD en matière d'audit interne; et iii) le retard dans la soumission des rapports d'audit. Les mesures d'atténuation suivantes seront adoptées: i) le compte désigné sera ouvert

auprès d'une banque commerciale; ii) l'audit interne sera externalisé; et iii) l'Auditeur général a accepté de veiller à la soumission en temps utile des rapports d'audit.

V. Considérations d'ordre institutionnel

A. Respect des politiques du FIDA

46. La conception du programme est conforme aux principales politiques et stratégies du FIDA. Les SECAP ont placé le projet PRIDE en catégorie A. Conformément aux Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique, comme indiqué ci-dessus, un Cadre de gestion environnementale et sociale et un Cadre d'action de réinstallation ont été élaborés au cours de la conception, et adoptés par le gouvernement. Ces plans précisent les étapes ultérieures en termes d'évaluations d'impact environnemental et social et de mesures de suivi. Le PRIDE est conforme à la Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement du FIDA et des ressources naturelles et à sa stratégie concernant le changement climatique. Les mesures d'adaptation au changement climatique sont intégrées aux activités du programme pour faire face aux risques climatiques et à la multiplication potentielle de ses effets, comme les dommages causés aux paysages et à l'infrastructure.
47. Des stratégies d'intégration de la problématique hommes-femmes ainsi que des mécanismes de ciblage ont été incorporés à la conception du programme, conformément à la Politique du FIDA concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et à la Politique en matière de ciblage. L'exécution du PRIDE respectera la Politique du FIDA relative à l'amélioration de l'accès à la terre et de la sécurité foncière, les Directives volontaires pour la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux forêts et aux pêches, et le Cadre et les directives de l'Union africaine pour la politique foncière en Afrique. Avant d'appuyer toute intervention qui pourrait affecter l'accès à la terre et les droits d'usage des communautés, le programme s'assurera que leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause aura été sollicité dans le cadre de consultations inclusives fondées sur une diffusion complète de l'intention et de la portée des activités prévues et de leurs incidences.

B. Alignement et harmonisation

48. Le PRIDE est pleinement harmonisé avec la MGDS II, où le développement de l'eau est défini comme un domaine stratégique clé. Dans le cadre de cette stratégie, l'IMPIF planifie et coordonne les interventions financées par le FIDA et d'autres organismes donateurs dans le domaine de l'irrigation. Le PRIDE est également aligné sur le Plan d'investissement adopté par le gouvernement pour faire face au changement climatique, et il contribuera à deux programmes d'adaptation: i) renforcement de la gestion du bassin hydrographique et de la conservation du sol et de l'eau; et ii) amélioration de la résilience des communautés grâce à la production agricole. Le PRIDE sera pleinement coordonné avec le programme d'approche sectorielle pour l'agriculture (ASWAp) afin de garantir un alignement intégral sur les investissements et les politiques du gouvernement. Le programme bénéficie d'un appui total de la part du groupe de donateurs sur l'agriculture vivrière et la sécurité alimentaire au Malawi.

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

49. Le PRIDE vient en complément des programmes RLEEP et SAPP dans le programme de pays que conduit actuellement le FIDA au Malawi. Il consolidera et reproduira à plus grande échelle les succès de l'IRLADP et d'autres projets d'irrigation en termes d'adoption d'approches innovantes garantissant une pleine participation des communautés et favorisant un accès équitable à la terre.
50. Le PRIDE, en lui-même, a vocation à servir de modèle à reproduire à plus grande échelle au Malawi et ailleurs. Il semble y avoir un bon potentiel de reproduction à plus grande échelle, étant donné que les voies à suivre sont déjà tracées – comme

la participation à l'élaboration des politiques. Ainsi, un cadre général d'action pour la gestion intégrée des ressources naturelles a été mis en place, et la politique du gouvernement concernant les WUA est propice à la planification participative. L'espace financier et l'espace budgétaire sont des éléments moteurs clés pour la reproduction à plus grande échelle. Le gouvernement est résolu à financer le fonctionnement et la maintenance relatifs aux travaux de remise en état de plus grande ampleur, et c'est aux WUA qu'appartiendra la responsabilité de l'entretien régulier des périmètres. Les WUA et d'autres organisations communautaires représentent l'espace institutionnel, approche qui s'est avérée positive dans le projet IRLADP. Il est prévu de doter le PRIDE d'un solide système de S&E et de gestion des savoirs, capable de produire l'information nécessaire au succès de la reproduction à plus grande échelle de son approche et d'en faire un investissement durable.

51. En termes d'innovation, le PRIDE appuiera le guichet irrigation nouvellement créé dans le cadre du Fonds du Malawi pour le défi de l'innovation, financé par le DFID et le PNUD. On s'attend à ce que le secteur privé constitue un consortium qui fournira aux petits exploitants agricoles des technologies d'irrigation modernes et des circuits de commercialisation.

D. Participation à l'élaboration des politiques

52. Une participation à l'élaboration des politiques est prévue à propos de plusieurs thèmes: respect des sauvegardes environnementales et sociales, évaluations de l'impact, régime foncier, et développement de la résilience face au climat. L'enregistrement et la pleine reconnaissance des WUA en tant qu'institutions clés sont essentiels au succès du PRIDE. Il en va de même pour les politiques concernant les GAP et la vulgarisation. L'intégration d'une nutrition améliorée est devenue un thème de première importance pour le FIDA. La concertation sur ces thèmes se déroulera à tous les niveaux – de celui des communautés à celui de l'ensemble du pays – afin d'examiner la conformité, de réunir les enseignements tirés et d'affiner les réglementations en vigueur.

VI. Instruments et pouvoirs juridiques

53. Un accord de financement entre la République du Malawi et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur/au bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe à l'appendice I.
54. La République du Malawi est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
55. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VII. Recommandation

56. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant les résolutions suivantes:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Malawi un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à dix-neuf millions trois cent mille droits de tirage spéciaux (19 300 000 DTS) (approximativement 26,48 millions d'USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Malawi un don au titre du CSD d'un montant équivalant à dix-neuf millions trois cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (19 350 000 DTS) (approximativement 26,54 millions d'USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Malawi un don ASAP d'un montant équivalant à cinq millions cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (5 150 000 DTS) (approximativement 7,06 millions d'USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Negotiated financing agreement:

"Programme for Rural Irrigation Development (PRIDE)"

(Negotiations concluded on 2 December 2015)

IFAD Loan Number: [click and insert number]

IFAD DSF Grant Number: [click and insert number]

ASAP Trust Grant Number: [click and insert number]

Programme Title: Programme for Rural Irrigation Development ("the Programme")

The Republic of Malawi (the "Borrower/Recipient")

and

The International Fund for Agricultural Development (the "Fund" or "IFAD")

and

The Adaptation for Smallholder Agriculture Programme Trust Fund ("the ASAP Trust")

(each a "Party" and the three of them collectively the "Parties")

hereby agree as follows:

Section A

1. The following documents collectively form this Agreement: this document, the Programme Description and Implementation Arrangements (Schedule 1), the Allocation Table (Schedule 2), and the Special Covenants (Schedule 3).
2. The Fund's General Conditions for Agricultural Development Financing dated 29 April 2009, amended as of April 2014, and as may be amended from time to time (the "General Conditions") are annexed to this Agreement, and all provisions thereof shall apply to this Agreement and all references to "Project" in the General Conditions shall apply to the Programme. For the purposes of this Agreement the terms defined in the General Conditions shall have the meanings set forth therein.
3. The Fund shall provide a Loan and a DSF Grant and the ASAP Trust shall provide an ASAP Trust Grant to the Borrower/Recipient (collectively referred to as "the Financing"), which the Borrower/Recipient shall use to implement the Programme in accordance with the terms and conditions of this Agreement.

Section B

1.
 - A. The amount of the IFAD Loan is SDR 19.30 million (USD 26.5 million).
 - B. The amount of the IFAD DSF Grant is SDR 19.35 million (USD 26.5 million).
 - C. The amount of the ASAP Trust Grant is SDR 5.15 million (USD 7 million).

2. The Loan shall be free of interest but bear a service charge of three fourths of one percent (0.75 per cent) per annum and have a maturity period of forty (40) years including a grace period of ten (10) years starting from the date of approval of the Loan by the Fund's Executive Board.
3. The Loan Service Payment Currency shall be US dollars.
4. The first day of the applicable Fiscal Year shall be the first of July.
5. Payments of principal and service charge shall be payable on each first of May and first of November.
6. There shall be one Designated Account (DA) operated by the Ministry of Finance, Economic Planning and Development (MoFEPD) for all of the Financing opened in a commercial bank acceptable to the Fund and the Government.
7. The Borrower/Recipient shall provide counterpart financing for the Programme in an amount equivalent to approximately thirteen million United States Dollars (USD 13 million), mainly in the form of exemption of duties and taxes in accordance with the approved Annual Work Plan and Budget (AWPB). The beneficiaries will contribute, in kind, to the Programme in an amount equivalent to approximately seven million two hundred thousand United States Dollars (USD 7.2 million).

Section C

1. The MoFEPD will formally represent the Borrower/Recipient.
2. The Lead Programme Agency (LPA) shall be the Department of Irrigation (DoI) within the MoAIWD.
3. The Programme Completion Date shall be the seventh anniversary (7th) of the date of entry into force of this Agreement.

Section D

The Financing will be administered and the Programme supervised by the Fund.

Section E

1. The following are designated as additional grounds for suspension of this Agreement:
 - (a) key Programme staff have been appointed, transferred or removed from the Programme without the prior consent of the Fund as referred to schedule 1 section II paragraph A 5.1;
 - (b) the Programme Implementation Manual (PIM) referred to under schedule 1 section II paragraph D hereof, or any provision thereof, has been waived, suspended, terminated, amended or modified without the prior consent of the Fund, and the Fund has determined such waiver, suspension, termination amendment or modification has had, or is likely to have, a material adverse effect on the Programme.

2. The following are designated as additional general conditions precedent to withdrawal:

- (a) The Programme Coordination Office (PCO) shall have been duly established and key Programme management positions shall have been filled by personnel acceptable to IFAD, in accordance with schedule 1 section II paragraph A (5) to this Agreement,
- (b) The Borrower/Recipient shall have established a Programme Steering Committee (PSC) as referred to under schedule 1 section II paragraph A(3) to this Agreement,
- (c) An off-the-shelf accounting software shall have been duly procured, installed and implemented in accordance with a comprehensive chart of accounts satisfactory to the Fund;
- (d) The Borrower/Recipient shall have prepared a draft PIM in form and substance satisfactory to the Fund.

3 The following is designated as additional general condition precedent to withdrawal for category 5 "Grants and Subsidies" schedule 2, only: a subsidiary agreement between the Borrower/Recipient and the United Nations Development Programme (UNDP) shall have been established, satisfactory to the Fund, to finance the Malawi Innovation Challenge Fund (MICF) as referred to in schedule 1 component 2.2.

4 In accordance with the Borrower/Recipient's legislation, the Financing Agreement will be signed by a representative of the Borrower/Recipient upon authorization by the Parliament of the Republic of Malawi.

5 The following are the designated representatives and addresses to be used for any communication related to this Agreement:

For the Fund:

President
International Fund for Agricultural Development
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italy

For the Borrower/Recipient:

Secretary to the Treasury
Ministry of Finance, Economic
Planning and Development
P.O. Box 30049
Capital City, Lilongwe 3
Malawi

For the Adaptation for Smallholder Agriculture Programme Trust Fund

President of the International Fund
for Agricultural Development in its capacity as Trustee
of the Adaptation for Smallholder Agriculture Programme Trust Fund
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italy

This agreement, dated [click and type], has been prepared in the English language in two (2) original copies, one (1) for the Fund and the ASAP Trust and one (1) for the Borrower/Recipient.

REPUBLIC OF MALAWI

(Authorized Representative)

INTERNATIONAL FUND FOR
AGRICULTURAL DEVELOPMENT

Kanayo F. Nwanze
President

ADAPTATION FOR SMALLHOLDER AGRICULTURE
PROGRAMME TRUST FUND

Kanayo F. Nwanze
President of the International Fund
for Agricultural Development in its capacity as Trustee
of the Adaptation for Smallholder Agriculture Programme
Trust Fund

Schedule 1

Programme Description and Implementation Arrangements

Section I. Programme Description

1. **Target Population.** The Programme will be implemented in two regional clusters in the Northern and Southern regions of Malawi (the "Programme Area"). The selected areas would include approximately 5,200 hectares of irrigated land, and approximately 12,300 hectares of rain-fed land. The Programme will target the poor smallholder farmers of the villages associated with each irrigation scheme, and within this group a specific focus will be placed on women and female-headed households and youth.

An estimated 19,500 smallholder households live in the Programme area, of which a total of 17,500 households representing 87,500 persons are assumed to directly benefit from the Programme's interventions.

2. **Goal.** The Programme's goal is to enhance the resilience of rural communities to food insecurity, the effects of climate change and economic shocks.

3. **Objective.** The Programme's objective is that smallholder farmer households increase their income and improve their nutrition through sustainable agricultural production.

4. **Components.** The Programme shall consist of the two following Components:

Component 1: Irrigation development and catchment management. The objective of this component is to develop climate-resilient land and water management systems for smallholder households on both rain-fed and irrigated land.

Sub-component 1.1: Land and Water Governance

The Programme will support the preparation for and management of about 15 irrigation schemes, through (i) preparation of investment agreements with the targeted communities, and (ii) the establishment and strengthening of Water user associations (WUAs) for the management, operation and maintenance of the irrigation schemes for appropriate land and water governance. These measures will be co-funded by the ASAP Trust Grant.

Sub-component 1.2: Irrigation System Development

The Programme will support the establishment of irrigation schemes, including the use of water storage for the cultivation of a second and third annual crop, and to enhance agricultural productivity in smallholder farms.

Sub-component 1.3: Soil and Water Conservation

The Programme will support the restoration of soil cover on vulnerable grounds, erosion control, reforestation of slopes and protection of river buffer zones. These measures will be co-funded by the ASAP Trust Grant.

Component 2: Agriculture and market linkages. The objective of this component is to promote environmentally and economically sustainable agricultural production systems to be adopted by smallholder households on both rain-fed and irrigated lands.

Sub-Component 2.1: Good Agricultural Practices

The Programme will support the efficient knowledge transfer to smallholder farmers through trials and demonstrations, combined with better information from the private sector on market potential and opportunities. The component will promote climate-smart good agricultural practices (GAPs), including the use of weather and climate information services, irrigation optimization, application of integrated pest management, and reduction of post-harvest losses. The Programme will also support adaptive research on GAPs and adaptive mechanisation in smallholder farms. These measures will be co-funded by the ASAP Trust Grant.

Sub-Component 2.2: Market Linkages

The Programme will promote market linkages through value chain analyses to identify the suitable crops, provide farmer training mainly through farmer business schools, promote farmer groups and commodity platforms to gather all actors in a value chain. A value chain start-up facility will promote specific investments that help improve the value chain.

The Malawi Innovation Challenge Fund (MICF) is currently managed by the United Nations Development Programme (UNDP) and the Department for International Development (DFID). The Programme will pilot a dedicated irrigation window under the MICF with the private sector, where the latter will provide farmers with modern irrigation equipment such as drip irrigation and facilitate marketing of their produce.

Sub-Component 2.3: Mainstreaming Nutrition

The Programme will mainstream nutrition in most of its activities such as the choice of crops or value chain commodities and support with the following measures: (i) integrating a nutrition perspective in all GAPs promoted; (ii) promoting diversified and improved nutritional production and consumption (integrated homestead food production); and (iii) supporting the introduction of improved cooking stoves combined with nutrition education. The Programme will support extension and training on nutrition and may engage other service providers to complement the capacity of the government system. These measures will be co-funded by the ASAP Trust Grant.

Section II. Implementation Arrangements

A. Programme management

1. The Ministry of Finance, Economic Planning and Development (MoFEPD)

The MoFEPD will be responsible for the financing and the monitoring and evaluation of the Programme, more specifically for the (i) receipt and disbursement of funds from IFAD; and (ii) monitoring budget performance.

2. The Lead Programme Agency (LPA)

The LPA shall be the DoI within the MoAIWD, which shall have to coordinate the Programme activities. The DoI shall oversee the day to day coordination of programme activities.

3. Programme Steering Committee (PSC)

3.1 Composition. The PSC shall be composed of senior representatives of concerned Ministries, including the MoAIWD and the Agriculture Sector Wide Approach, the Ministry of Local Government and Rural Development (MoLGRD), the Ministry of Lands, Housing and Urban Development, the Ministry of Natural Resources, Environment and Mining; and chaired by the MoFEPD.

3.2 Responsibilities. The PSC shall provide the strategic oversight of the Programme ensure alignment of the Programme with ongoing programmes and activities, as detailed in the PIM, including (i) provide strategic guidance to the Programme management; (ii) have a fiduciary responsibility to ensure the eligibility of Programme expenditures; (iii) approve the AWPB and Procurement Plan, financial and technical progress reports; (iv) initiate follow-up actions on lessons and findings from the Programme; and (v) establish an audit and oversight committee that will review and report to the PSC any matter raised by the auditors/or other reviews.

4. Technical Advisory Team

4.1 Composition. The Technical Advisory Team will represent the departments concerned with the programme implementation, including the Department of Land Resources, Extension, Research (under MoAIWD), as well as the Department of Land (under Ministry of Lands, Housing and Urban Development), the Environmental Affairs Department (under Ministry of Natural Resources, Environment and Mining), the Debt and Aid Department (under MoFEPD), and others as needed. The Technical Advisory Team shall be chaired by a senior representative of the LPA.

4.2 Responsibilities. The Technical Advisory Team will assist the PCO through technical guidance and oversight of the Programme.

The Technical Advisory Team will report regularly to the PSC and PCO and will meet at least twice a year before the PSC meeting.

5. Programme Coordination Office (PCO)

5.1 Composition. The PCO is staffed by highly qualified personnel recruited from government or from the labour market. Recruitment of key staff shall require prior consent from the Fund. The PCO key staff shall include a Programme Coordinator, a Procurement specialist, a Financial Management specialist, an Environmental Coordinator, and a specialist for Planning, Monitoring, Evaluation and Knowledge Management. Additional staff in the PCO shall include a Water User Association specialist, a Gender and Targeting specialist, an Irrigation Engineer, an Agricultural Extension specialist and a Value Chain specialist. Separate facilitation offices staffed by one coordinator each will be established in the northern and southern regions.

5.2 Responsibilities. The PCO is responsible for overall Programme implementation and coordination, including, inter alia: (i) preparation of AWPB; (ii) financial management; (iii) procurement; (iv) Programme monitoring and evaluation; (v) knowledge management; (vi) preparation and consolidation of Statement of Expenditures, financial statements and withdrawal application; (vii) Programme reporting; (viii) coordination of all Programme implementation partners; and (ix) ensure the Environmental and Social Management Framework (ESMF) and, the Resettlement Action Framework (RAF) are adhered to in the development of each Environmental and Social Impact Assessment (ESIA) and Resettlement Action Plan (RAP) for the irrigation schemes including obtaining the free, prior and informed consent of the target beneficiaries.

B. Programme coordination

57. At scheme cluster and village level. The Programme will coordinate its entry in an area with traditional authorities and with existing structures such as the Village Development Committees (VDC). The traditional authorities and VDCs, shall provide oversight for the activities under the Programme and involving communities. A Combined Village Committee (CVC) shall engage at the initiation stage and in reviewing Programme progress. The CVC shall interact with WUAs, representing all households benefitting from the irrigation system. The WUA supervision committee will liaise with the contractor to maintain irrigation activities during the construction period and expediting completion of the works. The WUAs will participate in construction supervision and final certification, and be trained to monitor the construction activities, identify and resolve problems which may arise.

58. All plans developed at the village level will be submitted through the Area Development Committee (ADC) to the District Executive Committee for approval and will provide the basis for preparing the annual work plan and budget.

59. At regional level. The scheme cluster areas are concentrated in a northern and a southern hub. The Programme will facilitate the services of agencies represented there; and may engage additional service providers as needed. The PCO will closely collaborate with local offices of MoAIWD and district coordination structures of MoLGRD.

C. Programme planning, monitoring and evaluation, supervision

1. Planning. The main planning tools for the Programme comprise the logical framework combined with the overall programme budget, and the AWPB. Every year, a decentralised, inclusive and demand-driven planning process will be undertaken to develop the AWPB. The consolidated AWPB will be presented to the PSC for approval and submitted to IFAD for concurrence. Implementation of the AWPB will be monitored through the Programme's Monitoring and Evaluation (M&E) system along semi-annual reports.

2. Monitoring and Evaluation. The Programme M&E will be built around IFAD's results and impact management system (RIMS). The Programme will conduct baseline and follow-up surveys combining the collection of basic demographic and socio-economic data with application of multidimensional poverty assessment tool. The latter will assist tracking changes in resilience to climate change. The baseline and follow-up surveys will employ the women empowerment in agriculture index, which measures the changes in women's empowerment levels as a result of an intervention. In addition, the PCO will be responsible for the monitoring of the Environmental and Social Management Plan (ESMP)/RAP implementation for each irrigation scheme.

3. Learning and sharing knowledge. Will be based on the Programme's M&E system and supported by the Knowledge Management specialist particularly on reviews and participatory assessments of lessons learned during implementation. These will translate into factsheets that will contribute to the wider policy debate in the smallholder agriculture sector. Dissemination will take place through the Programme's and MoAIWD websites or relevant institutions such as research agencies, and results will be presented at national workshops on key programme themes.

4. Supervision. Supervision and implementation support missions shall normally be carried out twice a year. The Borrower/Recipient shall conduct mid-term review towards the third year of Programme implementation period in accordance with the Terms of Reference to be agreed by the Fund and the Borrower/Recipient.

D. Programme Implementation Manual (PIM)

The Programme shall be implemented in accordance with the approved AWPB and Procurement Plan and the PIM, the terms of which shall be adopted by the LPA subject to the Fund's prior approval. The PIM shall include, among other things: (i) terms of reference, implementation responsibilities and appointment modalities of all Programme staff and consultants; (ii) Programme operating manuals and procedures; (iii) monitoring and evaluation systems and procedures; (iv) a detailed description of implementation arrangements for each Programme component with special reference to the ESMF/ RAF and the ESIAs/RAPs that will be required; (v) modalities for the selection of service providers to be based on transparent and competitive processes; (vi) financial management and reporting arrangements including accounting, approval of payments, financial reporting, internal controls, fixed asset management, as well as internal and external audit; and (vii) the good governance and anti-corruption framework.

Schedule 2

Allocation Table

1. Allocation of IFAD Loan and DSF Grant and ASAP Trust grant Proceeds. (a) The Table below sets forth the Categories of Eligible Expenditures to be financed by the IFAD Loan and DSF Grant and the ASAP Trust Grant and the allocation of the amounts of the IFAD Loan, and DSF Grant and the ASAP Trust Grant to each Category and the percentages of expenditures for items to be financed in each Category:

Category	IFAD Loan Amount Allocated (expressed in SDR)	IFAD DSF Grant Amount Allocated (expressed in SDR)	ASAP Trust Grant Amount Allocated (expressed in SDR)	Percentage
1. Works	9 120 000	9 120 000	680 000	100%
2. Equipment and Materials	500 000	60 000	920 000	100%
3. Consultancies	1 060 000	2 190 000	1 510 000	100%
4. Trainings	680 000	3 730 000	920 000	100%
5. Grants and Subsidies	-	1 640 000	-	100%
6. Salaries and Allowances	6 010 000	670 000	610 000	100%
Unallocated	1 930 000	1 940 000	510 000	
TOTAL	19 300 000	19 350 000	5 150 000	

(b) The terms used in the Table above are defined as follows:

- (i) All the above amounts are net of taxes, and Borrower/Recipient and beneficiaries contributions;

- (ii) "Equipment and Materials" includes Vehicles;
- (iii) "Consultancies" includes Studies;
- (iv) "Salaries and Allowances" includes Operations and Maintenance;
- (v) "Grants and Subsidies" includes contributions for the Malawi Innovation Challenge Fund with DFID/UNDP.

2. Start-up Costs. Withdrawals in respect of expenditures for start-up costs incurred in accordance with the provisions of the Programme Design Report before the satisfaction of the General Conditions precedent to withdrawal but after the date of entry into force shall not exceed an aggregate amount of SDR 408 113 (equivalent to USD 560 000).

Schedule 3

Special Covenants

In accordance with Section 12.01(a)(xxiii) of the General Conditions, the Fund may suspend, in whole or in part, the right of the Borrower/Recipient to request withdrawals from the Financing Accounts if the Borrower/Recipient has defaulted in the performance of any covenant set forth below, and the Fund has determined that such default has had, or is likely to have, a material adverse effect on the Programme:

1. Gender. The Borrower/Recipient shall develop a gender strategy for the Programme to ensure that gender concerns shall be mainstreamed in all Programme activities throughout the implementation period, in order to offer equal opportunities under the Programme to men, women, women headed households, youth and other disadvantaged groups.
2. Counterpart Funds. The Borrower/Recipient shall ensure that counterpart funds are clearly identifiable in the financial management system and all financial statements.
3. Land and Water Access. The Borrower/Recipient shall ensure that smallholder farmers have full access to land and water as per Land and Water Agreements agreed upon under the Programme. A prerequisite to the signature of such agreements shall be the prior formal establishment of the WUAs.
4. Environmental and Social Due Diligence. The Borrower/Recipient assures that the ESMF and RAF as required by IFAD's Social, Environmental and Climate Assessment Procedures (SECAP) have been adopted and that the Programme will be carried out in accordance with the aforementioned documents.

The Borrower/Recipient shall ensure that prior to carrying out any construction of irrigation facilities and related items, a full ESIA/ESMP and a RAP, will be duly completed, where it is required, with adequate budget for their implementation, so that to confirm the full social and environmental sustainability of the construction foreseen.

5. Implementation. The Programme will be implemented in compliance with the main IFAD policies, strategies and procedures, inter alia, with (i) IFAD's Natural Resources Management Policy, Climate Change Strategy and SECAP, (ii) IFAD's Policy on Improving Access to Land and Tenure Security, and other policy tools such as (i) the Voluntary Guidelines on the Responsible Governance of Tenure of Land, Fisheries and Forests; and (ii) the Framework and Guidelines for Land Policy in Africa. Before supporting any intervention that might affect the land access and use rights of communities, the Programme will ensure that their free, prior and informed consent has been solicited

through inclusive consultations based on full disclosure of the intent and scope of the activities planned and their implications.

6. Environmental Audit. The development of measures to mitigate social and environment impacts and the implementation will be reported upon annually and the report will be subject to an independent annual audit that will be submitted to IFAD and the PSC.

Transparency. The Terms of Reference of the external audit shall include a specific review of IT control system financial reporting.

Logical framework

Indicators marked with by * will be disaggregated according to target group category, gender and age cohort (18 – 35, over 35)
TBD: To be determined by programme studies (i.e. baseline, tracer studies, mid-term and completion surveys)

Results Hierarchy	Key Performance Indicators				Means of Verification		Assumptions
Goal	Name	Baseline	End Target	Source	Frequency	Responsibility	
Rural communities are resilient to food insecurity-, climate change ⁴ and economic risks	<ul style="list-style-type: none"> Reduction in child malnutrition, measured by the incidence of wasting (RIMS level III) Improvement in household assets ownership index (RIMS Level III) * Smallholder households supported in coping with the effects of climate change (RIMS 1.8.5) measured by the number of households applying climate-smart agricultural practices* 	<ul style="list-style-type: none"> tbd 	<ul style="list-style-type: none"> 20% reduction 15,000 households with a 20% improvement 17,500 smallholder households 	<ul style="list-style-type: none"> Baseline surveys and RIMS surveys, MPAT surveys Same Programme records 	<ul style="list-style-type: none"> Project start, mid-term and completion same Semi -annually 	<ul style="list-style-type: none"> PCO/DOI 	
Project Development Objective:							
Smallholder farmer households enhance income and nutrition through sustainable agricultural production	<ul style="list-style-type: none"> Smallholder farmer households receiving project services (RIMS 1.8.1), differentiated by gender of the household and wealth class Smallholder farmers with increased income of at 3 fold (rainfed only) and 8 fold (irrigation/rainfed) * Smallholder households reporting decreased incidence of hunger periods, measured by number of meals per day and by increased dietary diversity * 	<ul style="list-style-type: none"> Nil tbd Nil 	<ul style="list-style-type: none"> 17,500 smallholder farmer households 11,000 smallholder farmers 17,500 smallholder households 	<ul style="list-style-type: none"> Programme progress reports Baseline surveys and RIMS surveys, MPAT surveys same 	<ul style="list-style-type: none"> Semi-annual Every 2 years same 	<ul style="list-style-type: none"> PCO/DOI 	No major impact of climate shocks ; Policies remain conducive to agriculture; Market prices remain favourable or at least stable
Outcome 1: Smallholder households sustainably operate climate-resilient land and water management systems on both rainfed and irrigated lands (refers to ASAP outcome #1)	<ul style="list-style-type: none"> Effectiveness: farmers with secured access to land and water (RIMS 2.1.2) Incremental hectares of crops in irrigated land throughout seasons. 	<ul style="list-style-type: none"> Nil Nil 	<ul style="list-style-type: none"> 15,700 farmers 5,200 ha 	<ul style="list-style-type: none"> Tracer studies on land and water access land use survey 	<ul style="list-style-type: none"> year 3, 5, 7 	<ul style="list-style-type: none"> PCO/DOI 	Allocation of land and water to smallholder farmers is secured and reliable over longer periods

⁴ In PRIDE, resilience to effects of climate change will be measured by households having access to irrigated land, cultivate at least 3 different crops (diversification) and apply good agriculture practise including soil improvement techniques.

Outputs: 1.1 Communities effectively manage their land and water management systems	<ul style="list-style-type: none"> WUA managing infrastructure formed or strengthened (RIMS 1.1.2) 	<ul style="list-style-type: none"> nil 	<ul style="list-style-type: none"> 15 WUA 	<ul style="list-style-type: none"> WUA records / tracer study land tenure 	annually	PCO/DOI	Registration of 15 Water Users' Associations is facilitated by the concerned agency Government is able to assist WUAs affected by extreme events in recovering their system's functionality
1.2 Medium-sized irrigation systems (50-1000 ha) established	<ul style="list-style-type: none"> Land under irrigation from rehabilitated or newly constructed schemes (RIMS 1.1.5) Land consolidation and tenure arrangements completed 	<ul style="list-style-type: none"> Nil Nil 	<ul style="list-style-type: none"> 5,200 ha 5,200 ha 	<ul style="list-style-type: none"> Annual land use survey WUA records / tracer study land tenure 	Upon hand over of complete scheme	<ul style="list-style-type: none"> PCO/DOI 	No major delays / implementation bottlenecks; Unit costs are kept within USD 7,800 per hectare
1.3 Erosion-affected and vulnerable rainfed land recovered	<ul style="list-style-type: none"> Extent of land with rehabilitated or restored ecosystem services (RIMS 1.1.17) 	<ul style="list-style-type: none"> Nil 	<ul style="list-style-type: none"> 1,000 ha 	<ul style="list-style-type: none"> Annual land use survey 	Upon hand over of complete scheme	<ul style="list-style-type: none"> PCO/DOI 	GOM policies re catchment natural resources benefit the scheme cluster areas
Outcome 2: Environmentally and economically sustainable agricultural production systems adopted by smallholder households on both rainfed and irrigated lands	<ul style="list-style-type: none"> Farmers report yield increase (> 20% above baseline) from improved rainfed agricultural production (RIMS 2.2.2) * Farmers report adoption of recommended climate smart Good Agricultural Practices 	<ul style="list-style-type: none"> Baseline Baseline 	<ul style="list-style-type: none"> 17,500 farmers 17,500 farmers 	<ul style="list-style-type: none"> HH sample surveys 	<ul style="list-style-type: none"> Every 2 years 	<ul style="list-style-type: none"> PCO/DOI 	Access to financial services and revenues from /services of markets enable intensification of smallholder agriculture
Outputs: 2.1 Smallholder farmers trained on good agricultural practices on rainfed and irrigated land	<ul style="list-style-type: none"> People trained in crop production practices and technologies (RIMS 1.2.2) specified for lead farmers and FSS attendants* 	<ul style="list-style-type: none"> Nil 	<ul style="list-style-type: none"> 780 lead farmers and 15,000 FFS members 	<ul style="list-style-type: none"> Programme reports 	<ul style="list-style-type: none"> Semi-annually 	<ul style="list-style-type: none"> PCO/ MOAIWD 	GOM capacity can be complemented by mobilisation of private sector service providers
2.2 Smallholder farmers linked to improved markets	<ul style="list-style-type: none"> Smallholder farmers trained in production, post –production, processing and marketing (RIMS 1.4.1) * 	<ul style="list-style-type: none"> Nil 	<ul style="list-style-type: none"> 17,500 farmers 	<ul style="list-style-type: none"> Programme reports MICF reports 	Semi-annually	<ul style="list-style-type: none"> PCO/DOI 	PRIDE successfully engages all target group segments in programme activities
2.3 Smallholder households improve nutritional intake	<ul style="list-style-type: none"> Women trained in preparation of nutritious meals in 2 seasons* 	<ul style="list-style-type: none"> Nil 	<ul style="list-style-type: none"> 15,000 women 	<ul style="list-style-type: none"> Programme reports 	Semi-annually	<ul style="list-style-type: none"> PCIO/DOI 	PRIDE successfully includes women and youth in leading roles in WUAs, FFS, etc.